

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

29 avril 2013

L'an deux mil treize le vingt neuf avril le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert Allard, Maire.

Présents ou représentés: Gilbert Allard, Serge Boex, Henri Mouille, Michel Roux, Serge Contat, Franca Viviland, Laurent Aegerter, Gérard Burnier, Annick Desternes., Claude Montagne, Francis Baulet, Jean Bernard Bibollet

Absents : Josette Rivollet, Yvan Rosnoblet, Pierre Bergoend

Monsieur Serge Boex est élu secrétaire de séance

Approbation du procès verbal du 25/03/2013 : Aucune observation n'étant soulevée, le procès – verbal du 25 mars 2013 est approuvé.

1. documents d'urbanisme

DP :

- Monsieur Alves au lotissement des rhododendrons a déposé une déclaration préalable pour un muret sur sa propriété. Avis favorable. Dossier envoyé à l'ABF
- Monsieur Thierry Thabuis a déposé une déclaration préalable l'implantation d'une clôture route du village. Avis favorable.
- Madame Maria Hirsig a déposé une déclaration préalable pour une clôture route d'Arbusigny. Avis Favorable et Monsieur le Maire lui rendra visite pour bien expliquer l'implantation de sa clôture qui ne devra pas gêner la circulation des engins agricoles.
- Monsieur Cals Cédric a déposé une déclaration préalable pour l'implantation d'un abri de jardin au 141 Impasse du Bugnon. Avis favorable
- Monsieur Alain Cauly a déposé une déclaration préalable pour l'agrandissement de sa terrasse 924 Route de Marechon. Avis favorable.

Dia : Maitre Viollaz nous a fait parvenir une DIA concernant la vente de parcelles B 73 et 74 de l'indivision Metral à Monsieur Brice Metral .Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

La commune d'Eteaux nous a fait parvenir la copie de leur PLU qui est en phase d'enquête publique. Monsieur Mouille en a pris connaissance. La construction de zone pavillonnaire prévue risque d'augmenter la circulation route de Charny. Monsieur Aegerter emprunte la clé USB pour étudier ce document

D'autre part, suite à un courrier de la mairie d'Amancy, il sera répondu que la commune de Cornier souhaite être associée à l'élaboration de leur PLU.

2. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2012

Monsieur le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2012 qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats lors du vote du budget primitif. Puis il quitte la salle pour permettre au conseil municipal de voter. Serge Boex, Maire Adjoint soumet le compte administratif et le compte de gestion 2013 au conseil municipal. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces documents

3. Délibération sur le nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif

La loi de finances initiales pour 2013 (article 199 du Code Général des Impôts) a créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire. Ce dispositif permet aux ménages acquérant un logement neuf entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016, de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu à condition qu'ils le louent nu à usage d'habitation principale pendant une durée minimale de 9 ans.

Le Programme Local de l'Habitat a mis en avant la nécessité de développer et diversifier une offre de logements locatifs à prix maîtrisés dans un contexte de parc locatif privé de plus en plus tendu sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Seules les communes en zone A et B1 peuvent bénéficier de ce dispositif. Les communes situées en zone B2, telle que la commune de Cornier sont éligibles au dispositif jusqu'au 30 juin 2013, à titre transitoire. Ce dispositif peut continuer à s'appliquer sur la commune de Cornier si la Communauté de Communes du Pays Rochois, dotée d'un Programme Local de l'Habitat, dépose une demande d'agrément pour ses communes situées en zone B2.

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur l'application du dispositif d'aide à l'Investissement Locatif sur sa commune et sur le fait que la Communauté de Communes du Pays Rochois dépose une demande d'agrément auprès de l'Etat.

Le Conseil Municipal décide :

- **DE DONNER** un avis favorable à l'application du Dispositif d'aide à l'Investissement Locatif sur sa commune

- **D'AUTORISER** la Communauté de Communes du Pays Rochois à déposer une demande d'agrément pour sa commune.

4 Nouvelle représentation des communes au conseil communautaire

Monsieur le Maire expose au Conseil que les règles relatives à la composition des conseils communautaires ont été modifiées par les lois du 16 décembre 2010 et du 31 décembre 2012.

Ces modifications sont codifiées à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les nouvelles règles en vigueur ont pour objectif d'harmoniser les représentations des communes dans les intercommunalités en s'appuyant sur des critères essentiellement démographiques et ont vocation à s'appliquer à compter des élections municipales de 2014.

La règle de droit est relativement stricte : pour la C.C.P.R., elle fixe le nombre de conseillers communautaires à 31 en lieu et place de 47 aujourd'hui et prévoit une représentation proportionnelle à la population.

Toutefois, en cas d'accord local, le nombre de sièges peut être augmenté de 25 % pour être porté à 38. La CCPR doit de prononcer une nouvelle fois car le contrôle de légalité à rejeter la délibération en raison du non respect de la représentation proportionnelle à la population.

Ce sujet sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil lorsque la CCPR aura délibéré.

5 Rapport des commissions

Commission scolaire : Michel Roux informe le conseil que la classe provisoire ainsi que la grue du chantier de rénovation de l'école sont installées. Cette semaine, se prépare la sécurisation du chantier. Christine Rubin a informé Monsieur le Maire que la classe de Mme Pailloux a été laissée sale et en désordre. La directrice de l'école a été prévenue.

Commission communication : Franca Viviand va demander des devis pour 700 exemplaires du bulletin municipal. Monsieur le Maire doit remettre son article pour le 15 juin. Michel Roux confirme la date du 13 mai pour la formation sur le nouveau site internet.

Serge Boex, correspondant ERDF souhaite que soit noté dans le bulletin l'annonce de Prévenance Travaux qui propose aux administrés un service gratuit afin d'être prévenu à l'avance des coupures d'électricité durant ces travaux. Enfin et ceci à l'attention des membres du conseil municipal et non le bulletin, en cas d'anomalie sur le réseau, il faut prévenir Serge Boex qui fera le relais auprès des services ERDF

Commission voirie : Serge Contat rappelle que lors de la dernière commission voirie il a été décidé les travaux suivant :

- Reprofilage au sommet de la zone artisanale et pose d'un regard
- Route du Riret en face du Moulin
- Route de Charny et de Moussy quelques trous à boucher
- Bicouche sur le chemin de la commanderie
- Quelques fossés à curer

Concernant le problème d'eaux pluviales aux 3 Quartiers, il a saisi le médiateur pour tenter de résoudre le problème. Ce dernier doit rencontrer toutes les personnes concernées. Un devis a été demandé pour la pose de 200 m de tuyau et ce devis sera transmis au médiateur.

Enfin, il rappelle le projet de création d'un chemin rural sur l'emplacement réservé n° 23 qui a pour objectif de relier en toute sécurité le chemin rural de la Madeleine aux 4 Poses à la route du Pralet. Suite au courrier envoyé par la mairie il a rencontré les propriétaires concernés pour leur confirmer le bienfondé de ce projet. Une convention provisoire de passage leur a été proposée lors d'une réunion en mairie le 26 avril en présence de Monsieur le Maire. A ce jour, seule Mme Floquet a signé la convention. Monsieur Aegerter informe le conseil que le réservoir de la mécanique a été tagué. Monsieur le Maire en parlera à la gendarmerie.

Commission CCPR : Monsieur le Maire rappelle qu'il avait demandé à la CCPR de prendre la gestion de la garderie périscolaire maternelle pour la prochaine rentrée. Une convention a été préparée mais en contrepartie il faudrait payer 750 € par mois. Monsieur le Maire a refusé cette convention.

La CCPR étudie actuellement la création d'un service instructeur d'urbanisme en lieu et place de la DDT suite à la réunion avec la préfecture qui désengage la DDT pour la fin de l'année. Cela représente un coût important pour la CCPR.

6. Questions diverses

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le permis de construire du hameau du Pralet ne sera pas délivré avant juin et en comptant les délais de recours, le paiement des terrains n'interviendra pas avant octobre. Cependant les travaux de l'école vont démarrer et l'achat des commerces continue. Afin d'éviter le recours à l'emprunt, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Bouverat chez le notaire et il a été convenu qu'un échéancier de paiement serait transmis en mairie courant mai avec une échéance finale en mars 2014.

Monsieur le Maire précise que les visites de chantier de l'école par les membres du conseil municipal devront se faire en dehors des réunions de chantier pour des raisons de sécurité.

L'entreprise Setar veut faire de la méthanisation sur Cornier. Monsieur le Maire demande au conseil d'y réfléchir. Après discussion et dans un premier temps, l'idée

parait bonne mais par rapport à la déserte actuelle la zone du Chatelet n'est pas le bon site. Cela risque également d'augmenter considérablement la circulation des camions.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et clôt la séance.